



Nombre de conseillers	15
En exercice	15
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	2
Total des votes	13

7.5

L'an deux mille vingt six, le huit juin 2026 à 18h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 05 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

MME CAROLE DE ANDRES, M. PHILIPPE ROBILLOT, M. JULIEN TIMON, M. BERTRAND SIMON, MME SYLVIE MONTIER, M. VLADIMIR HANGARD, M. ALAIN LÉBOUCHER, M. FRANCK VALLEE, M. CHRISTOPHE CANTELOUP, M. GILLES GREAUME, M. PATRICE BONVOISIN, M. FREDERIC GENEY, M. ROMAIN DROUET

ÉLUS ABSENTS :

M. ALEXIS DARMOIS, M PHILIPPE MARIE,

N°DEL_0089_2026 Subvention aux associations - Club de Canoë Kayak Val de Risle

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics participent à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée et doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°54-2026 du 14 avril 2026 fixant les délégations du conseil communautaire au bureau exécutif,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT l'étude de la demande de subvention transmise par le Club de Canoë Kayak Val de Risle en date du 17 mai 2026,

*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante dans le cadre des crédits budgétaires 2026 :

Association	Attribution 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Club de Canoë Kayak Val de Risle	4 800€	6 000 €	5 500€
TOTAL			5 500€

Pont-Audemer, le 8 juin 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES